



# Circuit Départemental Jeunes (C.D.J.) Règlement

Approbation : 09/2024  
Entrée en vigueur : 09 /2024  
Validité : Permanente  
Commission : Jeunes  
Nombre de pages : 4

## 1- PRINCIPES GÉNÉRAUX

### 1.1. Objet

Le Circuit Départemental Jeunes (C.D.J.) a pour objectif de :

- Faire progresser le niveau de jeu global des jeunes compétiteurs tarnais ;
- Proposer aux jeunes joueurs du département un accès à la compétition ;
- Créer une émulation parmi les compétiteurs en proposant un maximum de temps de jeu.

**Ce circuit est composé de quatre à neuf étapes par saison pour les catégories poussin à junior, en simple prioritairement, puis double et mixte si les tableaux le permettent.**

Les résultats obtenus lors du CDJ pourront, le cas échéant, permettre au cadre technique départemental de convoquer des joueurs aux stages, à des fins de détection.

Une étape du circuit CDJ est une compétition fédérale. Elle est ouverte en priorité aux joueurs du Tarn mais si les tableaux le permettent, **une ouverture aux joueurs licenciés FFBaD hors département est possible.**

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et le déroulement sportif des CDJ.

### 1.2. Règles

Ce circuit est piloté par le comité départemental de badminton du Tarn et se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD, énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier. La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

La gestion et le suivi du CDJ sont délégués à la Commission Compétitions Individuelles du Comité Départemental de Badminton du Tarn (CD81). A ce titre, la commission est en charge des demandes d'autorisations des compétitions sur Poona, de la constitution des tableaux et de la nomination des Juges Arbitres sur les étapes. Le règlement des frais de juge arbitrage sera pris en charge par le comité départemental de badminton du Tarn.

**L'organisation matérielle d'une étape CDJ est déléguée à un club. Cela comprend comme obligation pour ce dernier : la mise à disposition d'un gymnase, la tenue d'une buvette, l'éventuelle présence d'un stand (prestataire choisi par le club) et la fourniture obligatoire d'au moins un GEO pour tenir la table de marque le jour de la compétition.**

Une étape du CDJ se tient sur une seule journée (samedi ou dimanche) et un seul tableau (simple, double ou mixte). Les clubs accueillants, doivent faire connaître à la Commission Compétitions Individuelles le tableau qu'ils souhaitent accueillir, si ce n'est pas le simple.

### **1.3. Calendrier et candidature au CDJ**

Les dates des étapes CDJ sont proposées par le CD81 aux clubs du département.

Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès de la Commission Jeunes via le sondage envoyé par la Commission Compétitions Individuelles avant la date butoir fixée. Le dépouillement et les attributions des étapes seront réalisés par le bureau du comité, qui aura également la charge de trancher les éventuels litiges. Pour la saison 2024-2025 le critère pour trancher les doublons de candidature est privilégier le club ayant participé au circuit la saison précédente. Ce critère pourra évoluer pour permettre à chaque club de s'impliquer dans la mesure de ses souhaits.

En cas d'annulation d'étapes pour raisons sanitaires, les organisateurs de celles-ci sont automatiquement retenus comme organisateurs des étapes de la saison suivante. Sauf désistement volontaire.

### **1.4. Non Concurrence**

Il ne sera pas autorisé de positionner un tournoi jeunes/vétérans dans le département à la même date que les étapes de CDJ.

## **2- CRITÈRES DE PARTICIPATION**

### **2.1. Licences**

Par principe, les étapes du CDJ sont ouvertes aux joueurs extérieurs au Tarn, qui ne font pas l'objet de suspension aux dates auxquelles se déroulent les étapes. Toutefois dans le cas où les tableaux seraient complets les joueurs tarnais restent prioritaires pour s'inscrire.

### **2.2. Catégories d'âge**

Une étape CRJ est ouverte **aux joueurs poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors** qualifiés selon les modalités de l'article 2.4.

### **2.3. Épreuves des étapes CDJ**

Les étapes sont ouvertes sur deux tableaux par catégorie.

Cependant, le tableau simple reste cependant prioritaire. Les tableaux de doubles ne sont disputés que si l'échéancier le permet.

### **2.4. Critères d'inscription aux étapes CDJ**

Les joueurs sont qualifiés en fonction des catégories d'âge selon les critères suivants :

#### **2.4.1 En simple**

Pas de classement minimum requis. Afin de respecter les articles 3.1.1, 3.1.2 et 3.2.1 du R.G.C, il sera possible en accord avec le Juge-Arbitre de la compétition et en fonction des inscrits, de proposer des tableaux par catégories d'âge et/ou par séries au sein des tableaux concernés.

Les tableaux sont complétés selon le meilleur classement à la date limite d'inscription. En cas d'égalité, le joueur le plus jeune sera prioritaire.

La prise en compte du CPPH se fera à J-7 avant le premier jour de la compétition.

La catégorie MiniBad pourra s'inscrire dans la catégorie poussin.

#### **2.4.2 En double et double mixte**

Pas de classement minimum requis. Afin de respecter les articles 3.1.1, 3.1.2 et 3.2.1 du R.G.C, il sera possible en accord avec le Juge-Arbitre de la compétition et en fonction des inscrits, de proposer des tableaux par catégories d'âge et/ou par séries au sein des tableaux concernés.

Les tableaux sont complétés selon le meilleur classement à la date limite d'inscription. En cas d'égalité, le joueur le plus jeune sera prioritaire.

La prise en compte du CPPH se fera à J-7 avant le premier jour de la compétition.

La catégorie MiniBad pourra s'inscrire dans la catégorie poussin.

### 2.4.3. Vérifications

Le juge-arbitre, en lien avec l'organisateur, est chargé de vérifier l'application des dispositions du présent chapitre 2.

## 3- MODALITÉS D'INSCRIPTION

### 3.1. Inscriptions

**L'inscription des joueurs se fait directement par les joueurs eux-mêmes ou par les clubs.**

Les inscriptions sont réalisées directement via l'accès Badnet ou ebad du joueur, ou du club en cas d'inscriptions groupées. Pour rappel, le lien est : <https://www.badnet.org/>

### 3.2. Montant des inscriptions

Pour permettre l'accessibilité au plus grand nombre, le montant des droits d'inscription est fixé à 10€ par joueur pour la participation à un tableau.

Le règlement des inscriptions doit être envoyé à l'organisateur dès la réception de la liste des qualifiés. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...). Les paiements pourront être fait, en accord avec le club organisateur, soit via Ebad ou Badnet soit par virement (en cas de paiements clubs).

En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les droits engagés seront entièrement remboursés.

### 3.3. Calendrier préalable à l'étape

Le présent règlement préconise de fixer la date limite d'inscription à 7 jours avant l'étape.

Les convocations seront envoyées aux clubs au plus tard le mercredi précédant le jour de l'étape.

### 3.4. Horaires indicatifs

Les matchs des étapes du CDJ se déroulent sur une journée de **8H à 19H**.

## 4- TABLEAUX

### 4.1 Simples

En simple, la compétition pourra se dérouler en série de niveau de jeu déterminé par le CPPH ou par catégorie d'âge (sauf pour les tableaux Elites qui sont obligatoire par niveau de jeu ; Cf. 4.1.1).

Les tableaux sont organisés en poules. **Afin de privilégier le temps de jeu**, les poules seront composées lorsque c'est possible **de 4 ou 5 joueurs**.

Si le nombre d'inscrit dans une série ou catégorie est inférieur à 8 une poule unique pourra être faite.

Les têtes de séries sont déterminées en fonction du CPPH du joueur inscrit.

A l'issue des phases de poules, les deux premiers de poule continuent en élimination directe jusqu'à la finale.

À la confection des tableaux, **la séparation des joueurs d'un même club au sein des poules** est effectuée, tant que le nombre de poules le permet.

#### 4.1.1 Simples Elites

Pour permettre aux joueurs les mieux classés de continuer à venir sur les compétitions jeunes du département et équilibrer les niveaux, un tableau « Simple Elite » est proposé aux joueurs hommes ou femmes, dont le classement est supérieur ou égal à R6. **La tenue des tableaux « Elite » est une priorité. Il sera donc possible, par exception à la règle, de prendre dans ces tableaux des joueurs D7 afin de les compléter**

Les tableaux Elites sont composés de 4 à 8 joueurs maximum, rassemblés en poule de 4 si possible. Par essence, ce tableau est ouvert aux joueurs hors département.

#### **4.2 Doubles**

Les tableaux sont ouverts en doubles et mixtes par catégories d'âge.

- Jusqu'à 7 paires inscrites : poules de 3 à 5 paires et sorties de poules lorsqu'il y a plus d'une poule.
- À partir de 8 paires inscrites, les tableaux sont soit en poules et sorties de poules, soit en élimination directe en fonction de l'échéancier et du nombre de matchs par joueur.

Les têtes de séries sont déterminées en fonction du CPPH de la paire inscrite.

Les tableaux et l'échéancier affichés dans les gymnases sont mis à jour sur Badnet après chaque tour.

### **5- VOLANTS**

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum en catégorie standard ou en catégorie élite si les joueurs sont classés N (liste publiée sur le site fédéral).

**En cas de contestation, les volants de référence seront les FZ FORZA S-5000.**

Les volants sont à la charge des joueurs.

### **6- ACCOMPAGNATEURS**

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, **les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur**, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Une délégation de responsabilité peut être donnée à un majeur désigné par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

### **7- OFFICIELS TECHNIQUES**

Le ou les juges-arbitres sont désignés par le comité. Des arbitres pourront être accueillis sur les compétitions en fonction du grade du ou des juges arbitres.

### **8- RÉCOMPENSES**

Les récompenses sont à la charge du club organisateur, exception faite des coupes et médailles qui seront fournies par le CD81.

A minima, les vainqueurs et finalistes seront récompensés.

Une remise protocolaire des récompenses aura lieu en fin de compétition. Cependant si des joueurs souhaitent récupérer leurs récompenses avant la fin de la compétition pour des raisons de long trajet, ces dernières leur seront remises.

### **9- ANTENNE MÉDICALE**

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle

La permanence Pompiers la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

### **10- LITIGES**

Tout litige survenant dans le cadre de l'application du présent règlement peut faire l'objet d'une demande de saisine du CD81 via la Commission Compétitions Individuelles. Le CD81 sera chargé des litiges et réclamations, dans le respect des règlements correspondants.

**Le présent règlement sera affiché ou accessible dans la salle pendant toute la durée de la compétition**